

## **Les pharmaciens français autorisés à administrer le vaccin antigrippal dans leur officine dès l'automne prochain**

Abderrahim DERRAJI - 2019-04-28 21:44:14 - Vu sur [pharmacie.ma](https://www.pharmacie.ma)

Après une expérimentation qui a duré deux années en Auvergne Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine, Hauts-de-France et Occitanie, les pharmaciens d'officine ont obtenu l'autorisation de vacciner contre la grippe dans leur officine. Le décret et les trois arrêtés ministériels relatifs à la vaccination en pharmacie d'officine ont été publiés, jeudi dernier, au Journal officiel. Le décret publié conditionne cette activité par une déclaration aux directeurs généraux des Agences régionales de santé. Il précise également que le vaccin ne peut être fait par le pharmacien qu'aux "personnes majeures, ciblées par les recommandations vaccinales en vigueur, à l'exception des personnes présentant des antécédents de réaction allergique sévère à l'ovalbumine ou à une vaccination antérieure".